



## " Au plus près des clubs Vosgiens "

### Procès-Verbal Commission Départementale des Compétitions Réunion du Vendredi 3 juillet 2026

#### CHAMPIONNATS SENIORS ACCESSIONS-RETROGRADATIONS à l'issue de la saison 2025/2026

**Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours.**

#### Présents :

Pierre BÉRETTA - Alain COLNÉ - Gilles CÔME - Daniel DAUBIÉ - Fabrice LENOIR - Christian NICHINI - Benjamin DÉSIRÉ, directeur administratif

#### Documents consultés

(Les règlements ont été publiés sur le site du District le 28 août 2025 avant la reprise des championnats)

- Règlement du challenge de la non-violence 2025-2026
- Classements du challenge de la non-violence en date du 3 juillet 2026
- Classements dans les différents championnats : publication le 25 juin 2026
- Règlement du statut départemental des Jeunes
- Procès-verbal de la commission du statut de l'arbitrage en date du 9 juin 2026
- Règlement des installations sportives
- Règlement des championnats : articles 12, 13 et 13 bis.

Modalités à appliquer en fin de saison pour déterminer les quotas d'accessions et rétrogradations

#### **2 descentes de R3 AS Gérardmer et SA EPINAL 3**

#### **Départemental 1** : 2 accessions en R3 – 2 rétrogradations en D2

- Accessions en R3 : AS NOMEXY/VINCEY/MORIVILLE 1 - CS CHARMES 1
- Rétrogradations en D2 : AS PADOUX 1 – SM TAINTRUX

#### **Départemental 2** : 2 montées en D1 (le premier de chaque groupe) – 4 rétrogradations en D3

- Accessions en D1 : ES THAON 3 – REMIREMONT/SAINT ETIENNE 1
- Rétrogradations en D3 : ASC DOMPAIRE 3 – RF BULGNEVILLE 1 – ES HAUTE MEURTHE 1 – AS VAGNEY 2

#### **Montée exceptionnelle :**

En date du 23 juin 2026, le Président du SAS FOOTBALL atteste ne pas engager pour la saison 2026/2027 l'équipe SENIORS 3 en championnat départemental 1.

- L' **AS PLOMBIERES 1** bénéficie de la montée exceptionnelle en D1 (Application de l'article 13bis. du règlement des championnats du District des Vosges )

#### **Départemental 3** : 4 montées en D2 (le premier de chaque groupe) - 4 descentes en D4 (le dernier de chaque groupe)

- Accessions en D2 : US MIRECOURT - SR POUXEUX/JARMENIL – CS CHARMES 2 – RC CORCIEUX 1
- Rétrogradations en D4 : ASL COUSSEY 2 – FC SAINT-MAURICE/FRESSE 2 – ASC DOMPAIRE 2 – ES HAUTE MEURTHE 2

#### **Montée exceptionnelle :**

Le meilleur 2<sup>ème</sup> des quatre groupes de D3 bénéficie d'une montée exceptionnelle : il sera désigné à l'issue des procédures en cours

**Départemental 4** : 4 montées en D3 (le premier de chaque groupe et le meilleur 2<sup>ème</sup> des trois groupes)  
(Application de l'article 13 bis du règlement des championnats du District des Vosges)

- Accessions en D3 :

**FC NEUFCHATEAU/LIFFOL 3 – FC DOMMARTIN lès Remiremont 2 – FC SAULCY 2**

**Meilleur 2<sup>ème</sup> : FC LETHOLY 2**

Les présentes décisions de la Commission Départementale des Compétitions du District des Vosges de Football sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de leur notification ou publication, par envoi en recommandé à : District des Vosges de Football - 7 rue du colonel Demange – 88190 GOLBEY *ou* à l'adresse électronique : [secretariat@vosges.fff.fr](mailto:secretariat@vosges.fff.fr), selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Président  
Gilles CÔME

Secrétaire de séance  
Christian NICHINI